

" Faites tout ce qu'il vous dira"



**Message n°3 de Monseigneur Jordy, le dimanche 15 mars 2020.
Au sujet des célébrations des funérailles.**

Chers confrères prêtres, chers diocésains,

De nombreuses personnes nous interrogeant sur la manière de célébrer les funérailles dans les conditions exceptionnelles liées à l'épidémie du Covid-19, nous vous rappelons ici les dispositions valables à partir de demain lundi 16 mars et jusqu'à nouvel ordre.

La célébration des funérailles demeure la seule célébration publique autorisée dans les lieux de culte.

Le nombre de personnes doit être limité au minimum et ne peut jamais excéder 100 personnes. À l'occasion de ces célébrations, on veillera à respecter les mesures déjà évoquées : distance entre les personnes, gestes-barrière contre la contamination, bénédiction du corps uniquement par l'officiant.

Ces mesures sont valables dans l'attente de nouvelles dispositions selon l'évolution des circonstances.

En remerciant chacun du respect de ces dispositions pour aider au mieux les familles à vivre les funérailles de manière digne et priante en ces temps difficiles.

‡ VINCENT JORDY
ARCHEVEQUE DE TOURS